



## **FRONT POLISARIO**

**Note introductive à la réponse du Front Polisario au rapport publié par la Fondation France libertés sur les conditions de détention des prisonniers de guerre marocains aux mains du Front Polisario**

SEPTEMBRE 2003

1-Le Front Polisario a pris connaissance du rapport publié le 4 août 2003 par La Fondation France Libertés, se rapportant aux conditions de détention des prisonniers de guerre marocains capturés par le Front Polisario tout au long de la guerre qui l'oppose au Royaume du Maroc depuis 1975.

2-Par devoir de vérité, de transparence mais aussi pour la défense de la justesse, de la noblesse et de la propreté de notre cause, le Front Polisario tient à travers le rapport qui suit , à rétablir les faits et à faire connaître la vérité, en passant en revue toutes les accusations contenues dans le rapport.

3-Le Front Polisario estime et démontre, à travers cette réponse, que ce rapport est partial, déséquilibré et malhonnête puisqu'il utilise l'argument humanitaire au profit d'objectifs politiques. La crédibilité de ce rapport et celle de ses auteurs, se trouvent remise en cause.

4-Le Front Polisario qui reconnaît et fait sienne l'amitié qui l'a lié à la Fondation « France libertés », estime que cette amitié ne doit conférer au rapport Karmous-Dubuisson, aucune présomption de crédibilité. La fondation « France libertés », certainement mue par sa culture humanitaire, a manifestement manqué de vigilance et de rigueur en publiant un rapport fait d'allégations et de contre vérités, sans prendre le soin d'en fixer la méthodologie et d'en vérifier le contenu. La responsabilité morale de la Fondation « France libertés » se trouve ainsi engagée et sa crédibilité entachée.

**5-Le Front Polisario tient à faire remarquer que :**

A- Le rapport élaboré par Afifa Karmous et Pauline Dubuisson fait suite à une visite effectuée du 11 au 25 avril 2003 à certains de ces prisonniers dans les conditions souhaitées. Le Front Polisario a pleinement coopéré avec la mission d'enquête de « France Libertés » qui a pu rencontrer, sans témoins, plus de la moitié des prisonniers de guerre marocains et passer avec eux tout le temps souhaité, sans aucune restriction, et dans la liberté totale. Le Front Polisario, qui n'avait subi aucune pression pour la réalisation de cette mission aurait bien pu invoquer des arguments et empêcher qu'elle ait lieu s'il avait des choses à se reprocher ou à cacher.

B- Le rapport se base uniquement et exclusivement sur des témoignages de prisonniers , dont on peut comprendre et deviner les excès des déclarations. Les membres de la mission n'ont à aucun moment, durant leur séjour, consulté les autorités sahraouies pour la vérification ou la clarification de quelque fait que ce soit. La Fondation « France libertés » n'aurait jamais du donner suite à des allégations ayant, comme seule source, les prisonniers de guerre marocains, soldats capturés au cours des combats, les armes à la main.

C- La lecture du rapport montre de façon flagrante que la mission a été menée exclusivement « à charge », puisque l'on ne retrouve nulle part un quelconque aspect positif, ayant trait aux conditions de détention des prisonniers. Le rapport ne rapporte en effet qu'une situation où les prisonniers sont maltraités, affamés, humiliés et soumis au travail forcé sans parler des meurtres, des exécutions sommaires, de la torture, des mutilations physiques, des expériences médicales... Il est impensable que des prisonniers de guerre auraient survécu, s'ils étaient aussi maltraités et l'objet de pareille cruauté.

D- Le rapport contient des contradictions, que seule la volonté préméditée de nuire à la cause sahraouie peut expliquer. A titre d'exemple, il avance une approximation du nombre de prisonniers morts suite à des tortures et prétend que « jusqu'à 1998, 2 à 3 détenus étaient enterrés chaque nuit ». Cela suppose qu'entre la fin de 1975 (début du conflit) et 1998, ce sont de 17.000 à 25.000 personnes qui ont été ainsi liquidées, alors que le nombre total des prisonniers de guerre marocains capturés par le Front Polisario n'a jamais dépassé les 2.300 !

E- L'élaboration du rapport a été manifestement guidée par une méthodologie déloyale et malhonnête : les résultats et conclusions d'une enquête impartiale et rigoureuse doivent être le fruit d'un processus de recherche de vérité, et non l'inverse comme c'est le cas pour ce rapport, dont les conclusions prédéterminées pour des motivations obscures, ont conditionné la méthode de travail et de rédaction.

F- La mission de « France libertés» ne comprenait pas de médecin, psychiatre ou expert des conflits armés et des questions des prisonniers de guerre. L'expertise dans ces domaines est absolument indispensable pour garantir un minimum d'objectivité et de sérieux évitant de la sorte tout jugement hasardeux ou toute allégation gratuite.

**Sur les faits :**

6-Le Front Polisario a analysé le contenu du rapport et examiné ses moindres détails. Malgré le manque de précision sur certaines données et des informations incomplètes , nous n'avons, en toute transparence et bonne foi, épargné aucun effort pour élucider toutes les questions qu'il pose. Tous les cas exploitables sont passés en revue dans cette réponse et des explications sont fournies. Il ressort que :

A- Des noms de prisonniers inconnus du Front Polisario sont avancés, alors qu'il est connu que tous les prisonniers de guerre marocains aux mains du front Polisario sont identifiés et connus du CICR.

B- Des prisonniers sont déclarés morts dans le rapport, alors qu'ils sont vivants.

C- Des confusions sur les noms des prisonniers et leur identité rendent illisibles et inexploitables de nombreuses parties du rapport.

D- Des exagérations invraisemblables sur les conditions de détention, dont les excès ôtent au rapport toute crédibilité.

7-Il est notoirement connu et admis que malgré la guerre cruelle, les affres et le calvaire de l'exil imposés par le Maroc, depuis plus de 28 ans au peuple sahraoui, le Front Polisario a mené une lutte de libération nationale propre dans le respect des règles de la légalité internationale. Il n'a jamais attaqué d'objectifs civils même aux moments les plus forts de la guerre. Il ne peut aujourd'hui s'adonner à des pratiques qui portent atteinte à la dignité de l'Homme, d'abord parce que la culture sahraouie elle même ne le permet pas.

8-Sans vouloir épiloguer sur une quelconque hiérarchie entre l'applicabilité et la prééminence du droit international humanitaire et celles des Accords conclus entre les Parties au conflit, il est important de rappeler, en vue de situer les responsabilités, que le Plan de règlement des Nations Unies prévoit la libération de tous les prisonniers de guerre au début de la période transitoire au terme de laquelle sera organisé le référendum d'autodétermination. Le dernier plan Baker intitulé « Plan de Paix pour l'autodétermination du peuple du Sahara occidental » stipule quant à lui dans son paragraphe 19 : « Dès l'entrée en vigueur du Plan, tous les prisonniers politiques et les prisonniers de guerre seront libérés , chaque partie étant tenue de s'acquitter de cette obligation quel que soit le comportement de l'autre partie... ».

9-La persistance du drame dans toutes ses dimensions y compris le sort des prisonniers de guerre marocains qui, il ne faut pas l'oublier, ont le sang d'innocents sur les mains est de la responsabilité première du gouvernement du Maroc. Responsabilité tout d'abord de les avoir envoyé dans une guerre de génocide contre le peuple sahraoui ; responsabilité ensuite de les avoir ignoré et renié les droits (à ce jour le Maroc n'a jamais remis au CICR une liste de ses soldats faits prisonniers) ; responsabilité encore d'avoir refusé, pendant des années, de recevoir ceux d'entre eux qui étaient libérés ; responsabilité, enfin, d'avoir bloqué toutes les tentatives de la communauté internationale en vue de trouver une solution pacifique et définitive au conflit.

10-Le Front Polisario pour sa part, a communiqué au Secrétariat Général des Nations Unies, à la veille de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, en septembre 1991, la liste des combattants sahraouis aux mains du Maroc. A ce jour, aucune suite n'a été donnée par le Maroc à ce dossier, ni à celui des disparus.

11-Le front Polisario a par ailleurs , et dès le début, facilité au CICR, à de nombreuses ONG et à des journalistes la visite des prisonniers marocains qui entretiennent une correspondance suivie avec leurs familles. De même, plus de 1300 prisonniers marocains ont été unilatéralement libérés à ce jour par le Front Polisario.

12-La transparence, l'entière coopération avec les Nations Unies et le CICR, ainsi que la réceptivité aux sollicitations des pays et organismes amis pour des libérations de prisonniers ont toujours guidé l'action du Front Polisario.

13-Nous estimons cependant que la demande de la libération totale des prisonniers de guerre marocains ne doit pas être accompagnée de dénigrement injustifié de la cause sahraouie, de sa justesse et de la propreté de son combat. Elle ne doit pas être non plus couplée au chantage alimentaire exercé sur les populations sahraouies réfugiées.

14-Le Front Polisario estime également que ce rapport intervient à un moment où le Maroc se trouve dans une situation d'isolement diplomatique et qu'il subit la pression internationale suite à ses manœuvres dilatoires, maintenant bien connues, pour empêcher toute solution qui assure l'autodétermination comme l'exige la communauté internationale et comme l'a rappelé le conseil de sécurité dans ses toutes dernières résolutions ( 1429 et 1495). Accuser en ce moment le front Polisario sur le thème de l'humanitaire vise à l'affaiblir et semble répondre au souci de détourner l'attention et de brouiller les responsabilités.

15-Le Front Polisario estime enfin que les tentatives d'implication de l'Algérie, sur lesquelles revient notre réponse, vise à discréditer la cause sahraouie et à relayer la thèse du Maroc, bien connue, de bilatéraliser le conflit avec l'Algérie, alors que les Parties sont identifiées et reconnues par la communauté internationale et par les Nations Unies. Ce sont le Royaume du Maroc et le Front Polisario.

16-Le Front Polisario considère donc, en ayant répondu aux cas soulevés dans le rapport et aux allégations qui y sont contenues, que :

A- L'appréciation des conditions de détention des prisonniers de guerre, sans tenir compte de celles des réfugiés et combattants sahraouis et la négation des efforts entrepris par les autorités sahraouies pour l'amélioration de cette situation y compris la libération de plus de 1300 soldats et officiers marocains, est infondée et injuste.

B- Les accusations d'atteinte à la vie et à la dignité des prisonniers de guerre marocains sont également infondées. Le document qui suit apporte tous les éclairages et les toutes les réponses à ces allégations.

C- Réduire le drame et les souffrances que vit la région depuis plus de trois décennies à la seule question des prisonniers de guerre marocains et entreprendre en

conséquence une campagne de chantage et d'intimidation, à peine voilée, contre les associations d'amitiés, les ONG et les donateurs en général de l'aide aux réfugiés sahraouis y compris en propageant des informations non vérifiables sur la gestion de cette aide est une approche étroite, intéressée et injuste.

D- Au moment où une dynamique de paix se profile à l'horizon avec l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1495 et au moment où la partie sahraouie poursuit les gestes de bonne volonté visant la libération des prisonniers de guerre marocains, le Maroc bloque toutes les voies de la paix, emprisonne, réprime et refuse de donner la moindre information sur le sort des prisonniers de guerre et des disparus sahraouis.

E- Le rapport, s'il avait été équilibré, documenté, impartial et dénué de desseins politiques inavoués, aurait contribué à la création d'une atmosphère de vérité et donc de détente pouvant aider à la solution du conflit et de la question des prisonniers de guerre. Il a atteint l'objectif contraire.